



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MERCREDI 15 MARS 2023.**

= * =

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 15 mars, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 15.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 09 mars 2023.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARES Daniel, BERNARD Laurent, BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

Absents excusés ayant donné procuration : MARIANI Isabelle donne procuration à BLANC-GARIN Magali, D'HALLUIN Florence donne procuration à HEPNER Delphine, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

2023 - 05 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au service entretien

Les contraintes sanitaires toujours présentes aussi bien dans les écoles, qu'à la cantine et dans les salles communales amènent la commune à assurer une aide temporaire en appui à ses agents. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un contrat à durée déterminée d'un an,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service entretien des locaux communaux ;

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 voix contre, et 2 abstentions, le conseil municipal **DECIDE :**

- La création à compter du 16 mars 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade **d'Adjoint Technique**, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **20 heures**.

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du **16 mars 2023 au 15 mars 2024 inclus**.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire d'un minimum d'un an.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385 du grade de recrutement (indice majoré 353).

- Les crédits correspondants seront inscrits au budget prévisionnel 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET

Delphine HEPNER

*Acte rendu exécutoire après transmission en
sous-préfecture et publication sur le site
de la commune www.marcoing.fr
en date du 17 mars 2023*